

## **Appel aux candidatures pour les emplois vacants des fonctions à pourvoir à l'École supérieure des Arts Saint-Luc Bruxelles Enseignement supérieur artistique de type court et de type long - Domaine des Arts plastiques, visuels et de l'espace**

(Année académique 2022 – 2023)

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions de l'article 356 du décret du 20.12.2001 fixant les règles spécifiques à l'enseignement supérieur artistique organisé en écoles supérieures des arts.

### **Recrutement d'un directeur/une directrice**

L'École supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles engage un directeur/une directrice qui sera en charge de la direction générale de l'École supérieure des Arts. L'emploi est à pourvoir pour le 1er septembre 2023. Lieu d'exercice : 30, Place Louis Morichar 1060 Bruxelles ; siège social : 57, Rue d'Irlande 1060 Bruxelles.

### **Fonction**

Le/la directeur/trice aura à cœur de veiller à la pérennité et au développement de l'institution. Il/elle travaillera dans le respect du projet pédagogique et artistique défini par les organes de gestion de l'ESA.

Sa fonction couvrira deux domaines :

#### **1. Le stratégique**

Il/elle devra inscrire son action et celle des équipes dans un horizon à moyen et long terme. Cette action englobe :

- a. la définition des objectifs, de la stratégie, des structures et des principes de fonctionnement de l'ESA ;
- b. la mesure de l'impact d'une décision qui engagerait l'école à moyen ou long terme.

#### **2. L'opérationnel**

Assurer le fonctionnement au quotidien tant du volet humain (les équipes administrative, IT, le personnel académique et les étudiant(e).s) que des volets matériels, financiers, administratifs et juridiques (avec le soutien des directions adjointes, selon leurs responsabilités propres).

Le directeur/la directrice aura plus particulièrement en charge :

- l'animation pédagogique dans ses grandes orientations et dans l'ajustement de l'offre de formations ;
- l'animation de l'équipe de direction et la supervision directe de certains services ;
- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion des ressources matérielles et financières ;
- les représentations internes et externes.

Ces différents points seront précisés dans une lettre de mission qui sera transmise par le Pouvoir Organisateur au moment de la signature du contrat.

### **Nature du contrat**

Il s'agit d'un mandat de cinq ans, renouvelable, tel que défini aux articles 379 à 381 du décret du 20.12.2001. La charge n'est pas scindable (ni mi-temps, ni autre temps partiel).

### **Profil du/de la candidat(e)**

- Il/elle connaîtra l'enseignement supérieur tel qu'il s'est organisé ces dernières années en Fédération Wallonie Bruxelles et percevra les enjeux du développement d'un établissement artistique.
- Il/elle disposera des qualités relationnelles nécessaires pour travailler en équipe et superviser des services ainsi que des qualités managériales inhérentes à la fonction.
- Il/elle devra être doté.e d'un talent de négociateur/trice (tant à l'interne qu'à l'externe), et faire preuve d'écoute et de patience.

- Il/elle sera disposé(e) à collaborer régulièrement avec les autres instituts dans le respect des valeurs partagées au sein du COISL (Comité organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles).
- Le/la candidat(e) aura une parfaite maîtrise de la langue française, des qualités rédactionnelles et une connaissance de l'anglais (niveau b2).

Le projet présenté par le/la candidat(e) devra être en concordance avec les valeurs et les choix pédagogiques de l'établissement.

Titres requis : le/la candidat(e) sera titulaire au moins d'un diplôme de l'enseignement supérieur de 2<sup>e</sup> cycle (licence, master).

Une expérience dans l'enseignement supérieur est vivement souhaitée.

### **Rémunération**

- soit le candidat est définitif ou TDI depuis minimum 6 ans dans l'enseignement supérieur hors université. Dans ce cas, il conserve son traitement d'enseignant et bénéficie d'une indemnité de direction équivalente à la différence entre la rémunération d'un directeur et son traitement d'enseignant ;
- soit le candidat ne remplit pas ces conditions, dans ce cas, le barème qui lui sera appliqué sera le barème 537.

### **Procédure de recrutement**

Les candidatures doivent être envoyées sous pli recommandé, avant le mardi 17 janvier 2023, cachet de la poste faisant foi, à Monsieur Jean-Paul Verleyen (Administrateur-Délégué COISL) 57, Rue d'Irlande 1060 Bruxelles.

Le dossier de candidature comprendra :

- le formulaire de candidature dûment rempli (voir site internet) ;
- une lettre de motivation ;
- un CV détaillé ;
- copie des diplômes ;
- un projet pédagogique et artistique précisant le projet du/de la candidat(e).

**Celui-ci comportera une note de présentation du projet, des objectifs et de la vision du candidat ou de la candidate pour les cinq années à venir, en insistant sur ce qui aura déjà été concrétisé après deux années de mandat ;**

- un extrait de casier judiciaire (certificat de bonne vie et mœurs) spécifique à l'enseignement datant de moins de six mois ;
- des attestations de services antérieurs ou d'autres documents pouvant appuyer sa candidature.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront reçu(e)s le **7 février 2023 à partir de 10h** pour un entretien avec la commission.

Pour tout renseignement complémentaire, prière de vous adresser à Anne Pollet : [a.pollet@stluc-esa-bxl.org](mailto:a.pollet@stluc-esa-bxl.org)